



CONTRAT D'HÉBERGEMENT DE L'APPLICATION PRONOTE

Le présent contrat de licence d'utilisation est conclu entre vous, personne physique ou morale, le **CLIENT**, et **INDEX ÉDUCATION**, le **PRESTATAIRE S.A.S.** inscrite au RCS de Marseille n° B 384 351 599 dont le siège est situé 10, rue Marc Donadille Zone la Baronne - 13013 Marseille France. Les termes du présent contrat s'appliquent à l'utilisation du mode hébergement de l'application **PRONOTE** y compris à des fins d'essai gratuit.

Le présent contrat définit les droits et/ou restrictions que vous acceptez en cochant la proposition " J'accepte les termes du contrat de licence ". Si vous êtes en désaccord avec les clauses et conditions de ce contrat, vous n'avez pas le droit d'installer le **CERTIFICAT** vous donnant accès à la plateforme d'hébergement.

A - DÉFINITIONS

A.1 PRONOTE : APPLICATION LOGICIELLE DE GESTION DE LA VIE SCOLAIRE ÉDITÉE PAR INDEX ÉDUCATION.

A.2 PRONOTE SERVEUR : COMPOSANT DE L'APPLICATION **PRONOTE** POUR LA GESTION DE LA BASE DE DONNÉES DE L'APPLICATION **PRONOTE**.

A.3 PRONOTE CLIENT : COMPOSANT PERMETTANT D'ACCÉDER AUX DONNÉES DE L'APPLICATION **PRONOTE** AU TRAVERS D'UN PROGRAMME EXÉCUTABLE.

A.4 PRONOTE.NET : COMPOSANT PERMETTANT L'ACCÈS AUX DONNÉES DE **PRONOTE** AU TRAVERS D'UN NAVIGATEUR INTERNET.

A.5 SERVICE : CONSISTE EN L'HÉBERGEMENT DES COMPOSANTS SUIVANTS : **PRONOTE SERVEUR** ET **PRONOTE.NET** SUR UNE PLATEFORME MATÉRIELLE CONNECTÉE AU RÉSEAU INTERNET, AU TRAVERS DE LAQUELLE LE **CLIENT** ADMINISTRE SA BASE DE DONNÉES. LES UTILISATEURS ACCÈDENT À LA BASE DE DONNÉES SOIT PAR **PRONOTE CLIENT** SOIT PAR UN NAVIGATEUR CONNECTÉ À **PRONOTE.NET**.

A.6 CONSOLE D'ADMINISTRATION SÉCURISÉE : INTERFACE LOGICIELLE MISE À DISPOSITION DU **CLIENT** POUR LUI PERMETTRE DE PILOTER À DISTANCE **PRONOTE SERVEUR** ET **PRONOTE.NET**.

A.7 PLATEFORME D'HÉBERGEMENT : ENSEMBLE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (MACHINES, SERVEURS) ET LOGICIELLES (SYSTÈME D'EXPLOITATION ; COMPOSANTS LOGICIELS ET APPLICATIONS **PRONOTE**) MISES EN PLACE PAR **INDEX ÉDUCATION** POUR FOURNIR LE SERVICE.

B - DESCRIPTION DU SERVICE

B.1 VERSIONS ELIGIBLES À L'HÉBERGEMENT

Seules sont hébergées :

- La version de **PRONOTE** en cours de commercialisation.
- La version de **PRONOTE** qui précède directement la version en cours de commercialisation.

B.2 INDIVIDUALISATION

Chaque établissement dispose d'une machine virtuelle avec son système d'exploitation. Sur cette machine virtuelle les programmes **PRONOTE SERVEUR** et **PRONOTE.NET** sont exécutés. L'Hébergement n'entraîne aucune mutualisation des données.

B.3 PILOTAGE

Au travers de la **CONSOLE D'ADMINISTRATION SÉCURISÉE** le **CLIENT** choisit sa base de données, et la met en service. Il administre **PRONOTE SERVEUR** et **PRONOTE.NET**. Il dispose pour le faire d'un guide d'utilisation de la **CONSOLE D'ADMINISTRATION SÉCURISÉE**.

ESPACES DISQUES ALLOUÉS : en fonction de la formule d'hébergement retenue par le **CLIENT** un espace disque est alloué. cet espace disque ne lui est pas accessible directement. Cet espace est destiné au stockage de toutes les données de la base pronote ainsi qu'à la sauvegarde et à l'archivage de ces données.

B.4 RESSOURCES MATÉRIELLES ET LOGICIELLES

Les composants **PRONOTE SERVEUR** et **PRONOTE.NET** d'un établissement sont hébergés sur une machine virtuelle qui lui est exclusivement dédiée et dont le système d'exploitation est Windows Serveur 2003.

Les machines virtuelles sont pilotées par un **CLUSTER** de serveurs Windows 2008R2 (HYPERV 2). Chaque machine virtuelle est accessible de l'extérieur par une adresse IP unique.

Cette adresse IP fait partie d'un pool d'adresses annoncées en BGP par deux routeurs CISCO 7609S entièrement redondants par l'intermédiaire de plusieurs fournisseurs d'accès autorisant une bande passante de 500 Mo.

B.5 SÉCURISATION DES DONNÉES

Les bases de données **PRONOTE** sont sauvegardées sur un **CLUSTER** de données dont les unités logiques sont stockées sur deux SAN HP EVA 6100 en répllication synchrone. Pour chaque **CLIENT**, quatre (4) sauvegardes sont effectuées par jour.

L'archivage est externalisé sur une autre plateforme INTEL MULTIFLEX & STOCKAGE SAN PROMISE et permet de stocker trente (30) jours d'archivage.

Les données sauvegardées et archivées sont directement accessibles par la **CONSOLE D'ADMINISTRATION SÉCURISÉE** du **CLIENT**.

B.6 EQUIPEMENTS ET LOCAUX

Tous les équipements sont redondés dans deux salles différentes équipées d'onduleurs assurant 4 heures de fonctionnement sans alimentation électrique. Les salles sont climatisées à partir de blocs indépendants, chacune possédant un bloc de secours.

B.7 RÉVERSIBILITÉ

L'application **PRONOTE** permet au **CLIENT** de récupérer, à tout moment, sur le support de son choix, de manière sécurisée l'ensemble des données hébergées.

Cette récupération en local de la base de données se fait au travers de **PRONOTE CLIENT**.

B.8 ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

L'assistance téléphonique est disponible tous les jours ouvrés du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. L'assistance téléphonique n'est pas disponible du 24 décembre 17h00 jusqu'au premier jour ouvré du mois de janvier à 09h00.

B.9 DÉLAIS D'INTERVENTION

Pour toute anomalie signalée par le **CLIENT** les délais d'intervention sont les suivants :

PLAGE HORAIRE DE SIGNALEMENT HEURES DE PARIS	DÉLAI DE RÉTABLISSEMENT
Les jours ouvrés entre 06h00 et 18h00	2 heures
Les jours ouvrés entre 18h00 et 06h00	12 heures
Les week-end et jours fériés	36 heures



B.10 ENGAGEMENT DE DISPONIBILITÉ DU SERVICE

Le **PRESTATAIRE** s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à rendre le service disponible 24 heures sur 24 à l'exception des opérations de maintenance.

Les opérations de maintenance sont programmées de nuit entre **24H00 ET 06H00** dans le respect des fuseaux horaires. Leur durée ne peut excéder 3 heures consécutives.

Le **CLIENT** en est averti par un e-mail et un message sur sa **CONSOLE D'ADMINISTRATION SÉCURISÉE**.

Le **PRESTATAIRE** fera en sorte d'informer le **CLIENT**, dans la mesure du possible, de la durée de l'opération de maintenance programmée.

Le **PRESTATAIRE** se réserve le droit, à titre exceptionnel, d'interrompre le service pour une opération de maintenance d'urgence après information du **CLIENT**. Ces interruptions de Service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation du **CLIENT**.

Le **CLIENT** accepte de supporter, dans des limites raisonnables, les risques d'imperfection ou d'indisponibilité du service d'hébergement.

C - RESPONSABILITÉS DU PRESTATAIRE

Ce contrat concerne l'hébergement des applications PRONOTE SERVEUR et PRONOTE .NET et des bases de données associées.

Les données qui les constituent ne sont accessibles que par les personnes autorisées par l'établissement au travers de télé-services. Ces télé-services sont activés par l'établissement, directement depuis l'application PRONOTE par le chef d'Etablissement qui peut également interfacer ces télé-services avec l'Environnement Numérique de Travail déployé par la Collectivité Territoriale ou Académique.

Le **PRESTATAIRE**, pour l'exécution du contrat, est tenu à une obligation de moyens.

C.1 SÉCURITÉ DES TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Périmètre des données : Il s'agit, des données concernant toutes les personnes enregistrées dans la base de données : les élèves, leurs parents, les professeurs et autres personnels de l'établissement, les maîtres de stage et responsables d'entreprise ainsi que les inspecteurs d'académie. Ces données peuvent être de plusieurs types : photos, notes, absences, retards, sanctions, punitions, emplois du temps, coordonnées, états de services, fonctions...

Le **PRESTATAIRE** déclare, conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifié par la loi du 6 août 2004, qu'il apporte les garanties suffisantes au regard des mesures de sécurité techniques et d'organisation relatives aux traitements à effectuer et s'engage à veiller au respect de ces mesures de protection des données à caractère personnel contre :

- la destruction accidentelle ou illicite,
- la perte accidentelle ou l'altération,
- la diffusion ou l'accès non autorisé.

C.2 GARANTIE DE RÉVERSIBILITÉ

La possibilité est faite au **CLIENT** de pouvoir à tout moment récupérer l'intégralité de ses données sur le support de son choix pour lui permettre de déployer la solution PRONOTE en local sans aucune perte de données.

C.3 SÉCURITÉ DES SERVEURS ET DES LOCAUX

Le **PRESTATAIRE** prend des précautions optimales pour assurer la protection matérielle des données que le **CLIENT** lui aura confiées au travers de l'application PRONOTE en particulier contre l'intrusion de tiers non autorisés, détournements, intrusion de virus etc.

Le **PRESTATAIRE** est seul habilité à intervenir dans les opérations d'exploitation et de maintenance relatives au Service.

Le **PRESTATAIRE** se réserve le droit de mettre à jour ses versions logicielles en cas de faille de sécurité et moyennant une information préalable. Toute perte de données ou rupture de service liée à ces opérations ne saurait engager la responsabilité du **PRESTATAIRE**.

En cas de non-respect répété des prescriptions par le **CLIENT**, le **PRESTATAIRE** se réserve le droit de suspendre ou de résilier la fourniture du **SERVICE** aux torts du **CLIENT**, sans qu'il puisse revendiquer une quelconque compensation ou dommages et intérêts ou remboursement.

C.4 CONFIDENTIALITÉ

Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le **PRESTATAIRE** s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le **PRESTATAIRE** s'engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, c'est-à-dire notamment à :

- ne faire aucune copie des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de sa prestation d'hébergement ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles qui relèvent de l'accomplissement de sa prestation d'hébergement ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques exploités ;
- prendre toutes mesures, notamment matérielles, pour assurer la conservation des documents et informations traités ;

Le **PRESTATAIRE** ne pourra sous-traiter l'exécution des prestations à une autre société, ni procéder à une cession de marché sans en avoir avisé au préalable l'établissement.

Le **CLIENT** se réserve le droit de procéder à toute vérification légale qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations énumérées dans le présent engagement.

Il est rappelé que si le **PRESTATAIRE** ne devait pas respecter les termes de la présente convention, sa responsabilité pourrait être engagée, sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code de procédure pénal.

Le **CLIENT** pourrait en outre prononcer la rupture immédiate du contrat qui le lie à la société sans indemnité d'aucune sorte.

C.5 NON CONSERVATION DES DONNÉES

Au terme d'un contrat d'hébergement non renouvelé par le **CLIENT**, et à l'issue d'une période de trois mois sans instruction de sa part, tous fichiers manuels ou informatisés stockant des informations nominatives relatives à la prestation, autres que ceux qui relèvent des stricts besoins de gestion et de facturation, seront définitivement détruits.

C.6 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La **CONSOLE D'ADMINISTRATION SÉCURISÉE**, accessible après téléchargement d'un **CERTIFICAT** est utilisée sous la seule et entière responsabilité du **CLIENT**.

Le **PRESTATAIRE** ne pourra pas être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect tel que pertes de données, préjudice financier résultant de l'accès et de l'utilisation de ce site par l'utilisateur sauf en cas de faute grave ou intentionnelle du **PRESTATAIRE**.

La responsabilité du **PRESTATAIRE** envers le **CLIENT** ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables, ce qui exclut les cas de force majeure et en particulier un blocage des moyens de communication ou de télécommunication du **CLIENT** ou du **PRESTATAIRE**.



Dans la constitution de ses services, le **PRESTATAIRE** fait appel à des produits logiciels et matériels fournis par des éditeurs tiers. En considération des évolutions techniques et économiques propres aux activités d'éditeur de Logiciel, le **CLIENT** reconnaît et accepte sans réserve que le **PRESTATAIRE** n'est pas responsable du support ou de la politique d'évolution du logiciel de l'Editeur concerné. Le **PRESTATAIRE** se réserve le droit de mettre à jour avec une nouvelle version ou de remplacer un logiciel par un autre équivalent sur le plan fonctionnel dans le cadre du service et dans le respect des modalités décrites au titre de ce présent contrat, notamment en garantissant toujours le même niveau de protection de la confidentialité des données.

D - RESPONSABILITÉS DU CLIENT

D.1 CONNAISSANCE DU SERVICE

Le **CLIENT** reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour bénéficier de l'hébergement de l'application **PRONOTE**.

D.2 PÉRIMÈTRE

Le **CLIENT** administre seul le serveur de données **PRONOTE SERVEUR** et le serveur web **PRONOTE.NET** au moyen d'une **CONSOLE D'ADMINISTRATION SÉCURISÉE** accessible par mot de passe et identifiant et sécurisée par un **CERTIFICAT**. Les mots de passe et identifiant sont communiqués par le **PRESTATAIRE** au **CLIENT** après validation de la commande.

L'utilisation par le **CLIENT** s'effectue sous sa seule responsabilité. Le **CLIENT** est seul responsable de la conservation et de la communication des identifiants et mots de passe nécessaires pour accéder à la plateforme.

En vertu des dispositions légales, le **CLIENT** est responsable des données saisies par l'ensemble des utilisateurs de l'application, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles entraîneraient.

D.3 CONFIDENTIALITÉ

Le **CLIENT** s'engage à ne pas divulguer identifiant et mot de passe sous quelque forme que ce soit, en dehors des personnes habilitées à utiliser le **SERVICE**. En cas de perte ou de vol d'un identifiant ou d'un mot de passe, le **CLIENT** en informe immédiatement le **PRESTATAIRE** qui lui en adresse un nouveau.

D.4 NON INTRUSION

Toute tentative d'intervention sur des serveurs de tiers présents sur la **PLATEFORME D'HÉBERGEMENT** ou toute intrusion ou tentative d'intrusion dans les systèmes informatiques du **PRESTATAIRE** engagera la responsabilité du **CLIENT**.

Le **CLIENT** s'interdit formellement d'analyser, de visualiser ou de modifier la configuration de la Plateforme d'hébergement du **PRESTATAIRE** ainsi que sa structure et les fichiers qui la constituent.

Les seules interventions autorisées du **CLIENT** sur la **PLATEFORME D'HÉBERGEMENT** sont celles mises à sa disposition au travers de l'interface de la **CONSOLE D'ADMINISTRATION SÉCURISÉE**.

Le **CLIENT** s'engage en outre à n'entreprendre aucun acte susceptible de porter atteinte à la configuration, au fonctionnement ou à la sécurité de la **PLATEFORME D'HÉBERGEMENT** du **PRESTATAIRE**.

D.5 CNIL

Il est rappelé qu'il revient à l'opérateur mettant en œuvre le télé-service, en l'occurrence l'établissement, d'en faire la déclaration à la CNIL. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site www.cnil.fr.

E - CONDITIONS DE VENTES

E.1 DURÉE DU CONTRAT

Le contrat d'hébergement prend effet à la signature du bon de commande pour une période d'un an plein.

Il n'y a pas de tacite reconduction.

La reconduction du contrat se fera par un nouveau bon de commande disponible à partir de **PRONOTE CLIENT** connecté au serveur Hébergé.

E.2 TARIFS

Les prix de Licence et de Services ainsi que les frais à payer par le **CLIENT** seront ceux en vigueur à la date d'exigibilité du paiement ainsi qu'ils apparaîtront dans le tarif **INDEX ÉDUCATION** en vigueur.

Les tarifs de l'hébergement et ceux de l'application **PRONOTE** sont disponibles sur le site d'**INDEX ÉDUCATION** : www.index-education.com. Ils figurent obligatoirement sur tous les bons de commande acceptés par le **CLIENT**.

Le coût est dû chaque année. Il pourra être révisé en fonction de l'augmentation de l'indice des coûts des services informatiques selon la formule suivante :

$$P1 = PO \times S1/S0 ;$$

P1 est le prix révisé,

Po le prix contractuel d'origine,

S0 l'indice SYNTEC de référence à la date contractuelle d'origine

S1 le dernier indice publié à la date de révision.

La valeur de l'indice SYNTEC au mois de mars 2011 est 234,4.

E.3 FACTURATION

La facturation est annuelle. La facture est émise à l'ouverture du service.

La facture est payable dès réception, sans escompte, au plus tard 30 jours après la date de facture. Toute somme due est exigible. Toute somme impayée en tout ou partie à son échéance portera de plein droit intérêts au taux d'escompte de la Banque de France.

E.4 LITIGES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

A l'exception de l'obligation du **CLIENT** de payer **INDEX ÉDUCATION** aucune des parties ne sera responsable de quelque manquement que ce soit dans l'exécution de ses obligations trouvant son origine dans des causes en dehors de son contrôle.

Si une disposition quelconque de ce contrat est déclarée invalide pour quelque raison que ce soit par le tribunal d'une juridiction compétente, les autres dispositions n'en demeurent pas moins valides.

Aucune action, quelle qu'en soit la forme, trouvant son origine dans le présent contrat, ne pourra être intentée par l'une ou l'autre des parties plus de deux (2) ans après la survenance de l'événement en constituant le fondement.

CE CONTRAT UTILISATEUR EST SOUMIS AU DROIT FRANCAIS.

TOUT LITIGE RELATIF A L'EXÉCUTION OU A L'INTERPRÉTATION DU PRÉSENT CONTRAT DEVRA ÊTRE SOUMIS A LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE.